

Réunion du Conseil Municipal du 21 octobre 2021

Le vingt et un du mois d'octobre deux mil vingt-et-un à vingt heures, le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de son maire, Christophe GUILLARME, celui-ci certifie que la convocation des membres en exercice était de 15.

Membres présents : GUILLARME Christophe, Maire, PALMIER Mireille, MARTINON Fabien, BLANCHARD Nathalie, PONCET Edouard, adjoints, BAYARD Joëlle, BORDET Gérard, DUBOIS Dominique, FAJWISIEWICZ Olivier, ETAIX Fabienne, BEFORT David, SESSIECQ Philippe, CHIRAT Michelle, GERARD Christophe

Absents excusés : Lorène GRANGE

Secrétaire de séance : Edouard PONCET

Lecture est faite du procès-verbal de la dernière réunion.

Le compte rendu est approuvé.

LEGS LAFFAY – Délibération 211001

Monsieur le Maire rappelle la décision de Monsieur LAFFAY Jean-Baptiste, qui par testament remis à l'étude de Maître JOUVE, notaire à Feurs, le 25 février 1958, a créé pour la commune de Civens, deux prix de vertu.

5 noms de personnes méritantes ont été proposés par le CCAS et le Conseil Municipal. Le conseil a voté à bulletin secret pour en choisir trois.

Monsieur le Maire propose l'attribution du Legs LAFFAY de la manière suivante :

- La moitié à la CUMA de la Côte
- La moitié pour les 3 personnes élues lors du vote du Conseil Municipal

TARIF REPAS RESTAURATION SCOLAIRE – Délibération 2110002

En raison de l'augmentation des charges liées à la restauration scolaire (augmentation du prix du prestataire, présence d'une apprentie et d'un éducateur sportif pour la surveillance des enfants pendant le temps méridien), Monsieur le MAIRE propose les tarifs suivants à compter du 1^{er} janvier 2022 :

Tarif repas enfant : 3.45 €

Tarif repas employé : 3.60 €

Tarif repas enseignant : 4.70 €

Décision du conseil municipal :

POUR : 14	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0	NPPAV : 0
-----------	------------	----------------	-----------

TARIF GARDERIE PERISCOLAIRE – Délibération 2110003

Considérant la nécessité de réviser les tarifs de la garderie périscolaire selon l'augmentation des coûts de fonctionnement du service (présence de l'apprentie et d'un éducateur sportif), Monsieur le Maire propose de fixer les tarifs suivants à compter du 1^{er} janvier 2022 :

- 1.25 € de l'heure (7h30-8h30 – 16h30-17h30 – 17h30-18h30)

Décision du conseil municipal :

POUR : 14	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0	NPPAV : 0
-----------	------------	----------------	-----------

DEMANDE DE FONDS DE CONCOURS AUPRES DE LA CCFE – Délibération 2110004

Monsieur le maire rappelle le pacte financier et fiscal validé avec la communauté de communes. Il propose au conseil municipal de solliciter le versement du fonds de concours de 2021 (dernière année), d'un montant de 6 898 € sur les travaux ci-dessous :

Achat de mobilier, achat de panneaux de signalisation, assistance à maîtrise d'ouvrage pour la résidence séniors

MONTANT HT des travaux	SUBVENTIONS	RESTE A CHARGE de la COMMUNE
5 824.80	0	5 824.80
5 707.97	0	5 707.97
16 240.00	4 060.00	12 180.00
	TOTAL	16 814.77

Décision du conseil municipal :

POUR : 14	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0	NPPAV : 0
-----------	------------	----------------	-----------

EXTENSION RESEAU BTS.P LIEU-DIT RANDAN – LES BOUCHETS – Délibération 2110005

Monsieur le Maire expose au conseil municipal qu'il y a lieu d'envisager des travaux d'extension électrique au lieu-dit Randan (PC SCI AZ). Il présente le devis du SIEL d'un montant de 15 424.20 €.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée d'accepter ce devis afin de commander les travaux auprès du SIEL.

Décision du conseil municipal :

POUR : 14	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0	NPPAV : 0
-----------	------------	----------------	-----------

CONVENTION SCI AZ – Délibération 2110006

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de l'autoriser à signer une convention avec la SCI AZ pour participer financièrement à l'extension électrique nécessaire à la construction de logements et bâtiments destinés au secteur tertiaire, selon l'article L332-8 du Code de l'Urbanisme.

La participation de la SCI AZ s'élèvera à 15 424.20 €

Décision du conseil municipal :

POUR : 14	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0	NPPAV : 0
-----------	------------	----------------	-----------

DISSIMULATION RESEAU TELECOM ET FIBRE OPTIQUE RUE DE LA PAIX – Délibération 2110007

Monsieur le Maire expose au conseil municipal qu'il y a lieu d'envisager des travaux de dissimulation du réseau de télécommunication et fibre en bordure du futur cimetière paysager.

Le devis du SIEL s'élève à 14 375 €.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée d'accepter ce devis afin de commander les travaux auprès du SIEL.

Décision du conseil municipal :

POUR : 14	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0	NPPAV : 0
-----------	------------	----------------	-----------

ADOPTION DU RAPPORT D'ACTIVITES 2020 CCFE – Délibération 2110008

Monsieur le Maire explique que le Conseil Municipal est appelé à prendre acte du rapport d'activité 2020 de la Communauté de Communes de Forez-Est, conformément à l'article L5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Il présente à l'assemblée ce rapport et informe qu'il est à la disposition des élus et des administrés. Il peut être téléchargeable via le lien :

<https://cloud.forez-est.fr/public.php?service=files&t=6a3374e4b88d1488d8b1c6c32a96ecb7>

Le Conseil Municipal adopte ce rapport :

POUR : 14	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0	NPPAV : 0
-----------	------------	----------------	-----------

CONTRIBUTION DES COMMUNES ADHERENTES AUX CHARGES DU SYNDICAT DES EAUX DES MONTS DU LYONNAIS ET DE LA BASSE VALLEE DU GIER – Délibération 211009

Conformément à la réglementation en vigueur, les syndicats intercommunaux peuvent récupérer eux-mêmes par la voie de la fiscalité les ressources qui leur sont nécessaires,

Vu la contribution provisoire de Civens pour l'année 2022 d'un montant de 4417.50 € (soit une moyenne de 3.10 € par habitant comprenant le coût des contrôles des poteaux incendie),

Monsieur le Maire propose de laisser au syndicat le soin de procéder par voie fiscale au recouvrement de la contribution 2022

Décision du conseil municipal

POUR : 14	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0	NPPAV : 0
-----------	------------	----------------	-----------

CONCOURS DE MAITRISE D'ŒUVRE RESIDENCE SENIORS

Suite à la réunion du jury qui s'est tenue le lundi 4 octobre en présence de la commission appel d'offres et de 3 jurés nommés par le Conseil Régional de l'Ordre des Architectes, 3 candidats ont été admis à concourir :

- Candidature n° 2 : BRUHAT et BOUCHAUDY – CLERMONT FERRAND
- Candidature n° 26 : LA MANUFACTURE DE L'ORDINAIRE – BOURG EN BRESSE
- Candidature n° 15 : PILE ARCHITECTURE - L'ETRAT

FRAIS DE DEPLACEMENT DES ELUS AU CONGRES DES MAIRES – Délibération 211010

Vu la délibération numéro 2005014 en date du 27 mai 2020 relative aux frais de mission et de déplacement des élus locaux,

Considérant le déplacement de Monsieur Christophe GUILLARME, maire et Madame Mireille PALMIER adjointe au Congrès des Maires à Paris du 15 au 18 novembre 2021,

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser le remboursement des frais de transport et d'hébergement sur présentation des justificatifs de dépenses.

Décision du conseil municipal

POUR : 14	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0	NPPAV : 0
-----------	------------	----------------	-----------

QUESTIONS DIVERSES :

- Christophe GUILLARME :
 - Bricomarché-Intermarché : les cellules ont été détruites, le parking va être aménagé. Les passages piétons vers la passerelle (RD 1082) et rue du champ de course seront créés.
 - Proposer des noms de rues pour les futurs lotissements et zone des Places
 - Voirie : remerciements à Fabien Martinon pour la rédaction du courrier distribué aux riverains sur la sécurisation rue du champ de course, rue de l'île...
 - 4 novembre : rendez-vous avec Jérémie Lacroix, vice-Président en charge de la voirie du Département, pour l'aménagement de la piste piétonne et cyclable à Charbonnel
 - Nouveau dépôt sauvage d'ordures ménagères sur le parking covoiturage : LR + amende
 - Lotissement « Les Mésanges » : pas de respect des entrées bateaux, voir pour suite à donner
 - Divinum : inauguration en octobre

TOUR DE TABLE :

- Edouard PONCET :
Demande de devis à TPCF et EUROVIA pour le programme voirie 2022
Débroussaillage prévu fin octobre début novembre (entreprise BALMONT)
- Philippe SESSIECQ :
Atelier cuisine de la semaine bleue très bien
Marché : Bons retours, les producteurs réfléchissent à la communication pour signaler leur présence lorsqu'ils seront à l'intérieur de la grange

Gérard BORDET :
Association Nature Patrimoine des Montagnes du Matin (gestion des circuits VTT, randonnée pédestre, marche du Monorail)
Projet de labelliser les circuits VTT et création d'un GRP (grande randonnée de Pays) pour relier 21 communes classées « Terre des tisseurs »

Michelle CHIRAT :
Détritus chemin Charlemagne : Fabien MARTINON a demandé à M. et Mme ARKIN de les enlever
Ateliers soins de la semaine bleue : bons retours

Nathalie BLANCHARD :
Bilan de la semaine bleue :
Sur 10 ateliers, 5 ont été maintenus, ceux de Claire ROVIDENT et l'initiation à la sophrologie ont été annulés.

Joëlle BAYARD : Implantation d'un panneau « DEVEILLE » à Charbonnel – Réponse : Autorisation accordée par les services de la Direction Départementale des Territoires.

Olivier FAJWISIEWICZ :
Informations sur le 2^{ème} COPIL transfert compétence assainissement à la CCFE
Bulletin : des articles sont en préparation (SMAELT, CHOCOLARTISAN)
Beaucoup de mouches à la salle de sports : probablement en raison d'une fenêtre de toit cassée
- Christophe GERARD : inauguration de la chapelle aux ruines de Donzy

- David BEFORT :
Informations concernant le CMJ :
Présence des enfants lors de la commémoration le 11 novembre à 10h30
4 décembre de 10h à 12h : collecte des jouets
20 décembre circuit des illuminations et présence aux vœux du Maire
Décoration du sapin de Noël installé place du Belvédère

- Fabien MARTINON :
Aménagement rue du champ de course prévu pour début novembre
Assemblées générales MJC et Baladins : bilans positifs

- Mireille PALMIER :
AG des parents d'élèves : RAS
Spectacle de Noël de l'école le vendredi 10 décembre
Repas de Noël de la cantine le jeudi 16 décembre
Conseil d'école le 8 novembre
Salle des fêtes : le sol n'a pas été nettoyé correctement suite à la dernière location

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h05
La date du prochain conseil sera fixée ultérieurement